



Conseil économique et social

Distr. limitée
5 juillet 2018

Français
Original : anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Comité des technologies de l'information et de la communication,
de la science, de la technologie et de l'innovation

Deuxième session

Bangkok, 29-31 août 2018

Ordre du jour provisoire annoté

Le présent document contient l'ordre du jour provisoire de la deuxième session du Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation (section I) et les annotations à l'ordre du jour provisoire (section II).

I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session :
 - a) Discours d'ouverture ;
 - b) Élection du Bureau ;
 - c) Adoption de l'ordre du jour.
2. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'avenir de la technologie.
3. Questions de politique générale concernant les technologies de l'information et de la communication :
 - a) Promotion de l'intégration et de l'application des politiques relatives aux technologies de l'information et de la communication par l'intermédiaire de l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information ;
 - b) Renforcement des applications des techniques spatiales en Asie et dans le Pacifique aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable ;
 - c) Renforcement des capacités régionales en matière de technologies de l'information et de la communication pour le développement.
4. Questions de politique générale concernant la science, la technologie et l'innovation :
 - a) Prise en considération des politiques inclusives en matière de technologie et d'innovation en vue de ne laisser personne de côté ;
 - b) Mobilisation de la technologie et du commerce aux fins du développement économique ;

- c) Mécanismes régionaux de transfert de technologie au service du développement durable.
- 5. Examen de l'orientation future des sous-programmes.
- 6. Examen d'éventuels projets de résolution à soumettre à la Commission à sa soixante-quinzième session.
- 7. Date, lieu et ordre du jour provisoire de la troisième session du Comité.
- 8. Questions diverses.
- 9. Adoption du rapport du Comité sur sa deuxième session.

II. Annotations

1. Ouverture de la session

a) Discours d'ouverture

Le programme provisoire de la séance d'ouverture sera disponible en ligne en temps utile à l'adresse : www.unescap.org/events/committee-information-and-communications-technology-science-technology-and-innovation-second.

b) Élection du Bureau

Le Comité élira un Bureau composé de deux co-présidents, l'un chargé des questions relatives aux technologies de l'information et de la communication et l'autre chargé des questions relatives à la science, à la technologie et à l'innovation ; de deux vice-présidents ; ainsi que de deux autres vice-présidents, qui feront office de rapporteurs du Comité.

c) Adoption de l'ordre du jour

Documentation

Ordre du jour provisoire annoté (ESCAP/CICTSTI/2018/L.1/Rev.1)

Annotation

Le Comité examinera l'ordre du jour et l'adoptera avec les modifications qu'il jugera nécessaires.

En 2015, lorsque le monde a souscrit au Programme de développement durable à l'horizon 2030 – le programme de ce type le plus ambitieux jamais adopté –, la technologie a été présentée comme un moyen essentiel pour en assurer la mise en œuvre. Toutefois, la mise de la technologie au service du développement durable ne sera pas automatique. Alors que débute la quatrième révolution industrielle, la vague d'optimisme à propos de l'avenir de la technologie a été tempérée par les préoccupations toujours plus nombreuses concernant les risques d'impact négatif des nouvelles technologies de pointe. La région est toujours confrontée à des difficultés du fait de la fracture numérique et de la pénurie de compétences en informatique ; et il y a lieu de mettre en place des politiques plus inclusives en matière de technologie et d'innovation de manière à ne laisser personne de côté.

Cependant, la technologie offre aussi des perspectives. Par exemple, les services d'information géospatiale qui observent la Terre et recueillent des séries de mégadonnées géoréférencées ont déjà démontré qu'ils peuvent influencer sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable. D'autres possibilités existent là où convergent la technologie et d'autres moyens de mise en œuvre. Ainsi, le commerce mondial a accéléré le transfert de technologie, tandis que les progrès technologiques ont stimulé le commerce international.

Les délibérations du Comité porteront deux volets. D'une part, elles porteront sur l'impératif de s'attaquer à la fracture numérique. Le Comité est invité à proposer des mesures qui permettent aux pays de la région Asie-Pacifique de tirer parti des possibilités offertes par les innovations dans les technologies de l'information et de la communication et dans les technologies spatiales afin d'éviter que la fracture numérique ne se transforme en une fracture de développement. D'autre part, les délibérations porteront sur les meilleures pratiques en matière de science, de technologie et d'innovation au service du développement durable. Le Comité est invité à encourager les États membres à partager les données d'expérience acquises et les enseignements tirés et à définir les priorités politiques et les domaines de coopération touchant : l'avenir de la technologie ; la technologie inclusive et la politique d'innovation ; et les questions concernant la technologie et le commerce.

Les débats sur le point 2 de l'ordre du jour débiteront en séance plénière, et se poursuivront conjointement avec l'examen des points 3 et 4 de l'ordre du jour dans le cadre de deux séances distinctes tenues en parallèle. Le Comité adoptera un rapport lors de la dernière séance plénière (point 9 de l'ordre du jour).

2. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'avenir de la technologie

Documentation

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'avenir de la technologie (ESCAP/CICTSTI/2018/1)

Annotation

Alors que débute la quatrième révolution industrielle, qui se caractérise par des percées technologiques comme l'intelligence artificielle, la robotique, l'impression 3D et l'Internet des objets, il est essentiel de veiller à ce que ces technologies de pointe soient mises au service de la société et de l'environnement ainsi que de l'économie si l'on veut que les objectifs ambitieux du Programme 2030 se réalisent.

Les technologies de pointe offrent une multitude de possibilités. Du point de vue économique, l'adoption de technologies et d'innovations dans les processus de production pourrait accroître la productivité globale et élargir les possibilités de production. En termes d'impact social, les technologies de pointe pourraient transformer la prestation des services publics, réduire l'inégalité et favoriser l'inclusion. S'agissant de l'environnement, elles peuvent aider à anticiper les mesures à prendre face à l'évolution environnementale. En particulier, l'éventail croissant d'outils et de services offerts par les grands ensembles de données géospatiales permet une meilleure prise de décision en temps réel en se fondant sur des données probantes.

Il existe cependant des problèmes à résoudre en rapport avec l'impact futur des technologies de pointe sur l'emploi, les questions éthiques, les considérations réglementaires, et surtout le risque que la fracture numérique actuelle s'élargisse et entraîne en conséquence de nouvelles disparités.

La région Asie-Pacifique est une région pionnière dans le développement des technologies de pointe et devrait être un marché important à l'avenir. De plus, les pouvoirs publics de la région ont été à l'avant-garde dans le domaine des politiques novatrices dans ce secteur. Cette position de premier plan signifie qu'ils ont la possibilité de façonner le rôle et de définir la portée des technologies de pointe.

Le présent document donne un aperçu du développement des technologies de pointe en Asie et dans le Pacifique. Il relève les principales perspectives offertes et difficultés causées par ces technologies dans les trois dimensions du développement durable – économique, sociale et environnementale. Y sont proposées un certain nombre de mesures prioritaires de politique générale en vue de : a) constituer la base d'un cadre politique pour les technologies de nouvelle génération en vue de l'évolution de la quatrième révolution industrielle ; b) assurer que les technologies de pointe cadrent plus résolument avec les objectifs de développement durable ; et c) réduire la fracture numérique et la fracture technologique connexe, de sorte que personne ne soit laissé de côté.

Le Comité est invité à examiner les questions soulevées dans le document, à partager les données d'expérience et les enseignements tirés et à définir les priorités politiques et les domaines de coopération afin que l'avenir de la technologie soit en phase avec le Programme 2030.

3. **Questions de politique générale concernant les technologies de l'information et de la communication**
 - a) **Promotion de l'intégration et de l'application des politiques relatives aux technologies de l'information et de la communication par l'intermédiaire de l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information**

Documentation

Mise en œuvre du Plan directeur et du Document-cadre de coopération régionale pour l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information (ESCAP/CICTSTI/2018/2)

Principales questions et nouvelles tendances concernant les technologies numériques et la connectivité régionale à large bande (ESCAP/CICTSTI/2018/3)

Master Plan for the Asia-Pacific Information Superhighway, 2019-2022 (ESCAP/CICTSTI/2018/INF/1) (en anglais seulement)

Asia-Pacific Information Superhighway Regional Cooperation Framework Document, 2019-2022 (ESCAP/CICTSTI/2018/INF/2) (en anglais seulement)

Annotation

Dans sa résolution 73/6, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a invité les membres et les membres associés à coopérer aux fins de la mise en œuvre du Plan directeur et du Document-cadre de coopération régionale pour l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information, et à promouvoir de larges partenariats, notamment la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire à cet effet.

Les débats au titre de ce point de l'ordre du jour porteront sur les activités entreprises dans le cadre de la mise en œuvre du Plan directeur et du Document-cadre de coopération régionale, et aborderont la coopération régionale multipartite et d'autres aspects en vue de faciliter la mise en œuvre de l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information aux niveaux régional et sous-régional. Les débats porteront également sur les grandes questions et les tendances émergentes dans le domaine des technologies numériques et de la connectivité dans la région, et sur les perspectives et les problèmes qui se présentent aux États membres de la CESAP dans la mise en œuvre des grandes orientations du Sommet mondial sur la société de l'information dans le contexte des objectifs du développement durable en Asie et dans le Pacifique.

Le Comité souhaitera peut-être débattre des questions traitées dans ces documents, eu égard à l'évolution rapide des technologies et à la nécessité de mettre en commun les bonnes pratiques et les enseignements tirés dans ce domaine.

b) Renforcement des applications des techniques spatiales en Asie et dans le Pacifique aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable

Documentation

Renforcement des applications des techniques spatiales en Asie et dans le Pacifique aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable (ESCAP/CICTSTI/2018/4)

Annotation

Les services d'information géospatiale, qui comprennent l'application des technologies spatiales et numériques à l'observation de la Terre et à la collecte de séries de mégadonnées géoréférencées, se sont déjà révélés utiles pour faire évoluer la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Le document donne des exemples de solutions novatrices à certains des problèmes les plus urgents auxquels l'humanité est confrontée, allant de la sécurité alimentaire, de l'énergie, de la gestion des ressources naturelles et des changements climatiques à la réduction des risques de catastrophe et au renforcement de la résilience. Si la région Asie-Pacifique a réalisé des progrès remarquables dans l'application des technologies spatiales et numériques, il reste des défis à relever pour élargir et perfectionner les applications de ces technologies et améliorer la collaboration entre les parties prenantes. Dans de nombreux pays en développement, les infrastructures et les ressources financières limitées, la pénurie de capital humain et le manque de capacités techniques peuvent entraver l'application de ces technologies innovantes, d'où leur sous-utilisation.

Le Comité est invité à examiner les questions soulevées dans le document et à proposer des mesures destinées à promouvoir l'utilisation des services d'information géospatiale aux fins du développement économique et social durable.

c) **Renforcement des capacités régionales en matière de technologies de l'information et de la communication pour le développement**

Documentation

Rapport du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement sur ses activités durant la période 2016-2018 (ESCAP/CICTSTI/2018/5)

Annotation

Le rapport contient une description des programmes et des activités du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement concernant le renforcement des capacités humaines et institutionnelles pour l'utilisation des technologies de l'information et de la communication en faveur du développement inclusif et durable. Une table ronde traitera de l'expérience des pays dans ce domaine et sera suivie d'un débat général.

Le Comité est invité à prendre note du rapport.

4. **Questions de politique générale concernant la science, la technologie et l'innovation**

a) **Prise en considération des politiques inclusives en matière de technologie et d'innovation en vue de ne laisser personne de côté**

Documentation

Prise en considération des politiques inclusives en matière de technologie et d'innovation en vue de ne laisser personne de côté (ESCAP/CICTSTI/2018/6)

Annotation

La technologie et l'innovation sont des moyens essentiels pour assurer la réalisation des objectifs de développement durable. Elles peuvent permettre d'accroître l'efficacité, l'efficacé et l'impact de l'action engagée pour atteindre les objectifs ambitieux du Programme 2030 et induire des effets positifs pour la société, l'économie et l'environnement. Cependant, la technologie et l'innovation peuvent aussi être une source d'inégalité et d'exclusion. La région Asie-Pacifique connaît un élan d'innovation inclusif avec l'émergence de politiques et d'initiatives qui incluent les groupes marginalisés dans le processus d'innovation, répondent aux besoins des groupes défavorisés et rendent les innovations accessibles aux plus pauvres. Dans ce document sont présentées diverses possibilités de promouvoir des politiques en matière de technologie et d'innovation qui soient inclusives et ne laissent personne de côté.

Le Comité souhaitera peut-être inviter les États membres à partager les données d'expérience nationales, notamment les bonnes pratiques et les enseignements tirés en matière de promotion des politiques inclusives relatives à la technologie et à l'innovation qui ne laissent personne de côté. Le Comité est invité à définir les priorités politiques et les domaines de coopération propres à garantir que la technologie et l'innovation contribuent à rendre les sociétés et les marchés inclusifs. Il est également invité à indiquer quelles mesures de soutien de la part du secrétariat pourraient être nécessaires, qu'il s'agisse de formations, de travaux de recherche ou de services consultatifs, pour promouvoir les technologies et les innovations inclusives.

b) Mobilisation de la technologie et du commerce aux fins du développement économique

Documentation

Mobilisation de la technologie et du commerce aux fins du développement économique (ESCAP/CICTSTI/2018/7)

Annotation

Le progrès technologique et le commerce sont inextricablement liés. Le commerce mondial a accéléré la diffusion de l'innovation et de la technologie. De plus, les progrès techniques – en particulier dans les domaines de l'information et de la communication, des transports, et du commerce et du paiement électroniques – ont stimulé le commerce international. Aujourd'hui, la technologie continue de remodeler le commerce international, en influant non seulement sur ce qu'on entend par « commerce », mais aussi sur la façon dont les biens et les services font l'objet de transactions commerciales. Le commerce électronique et le commerce sans papier ne sont que deux exemples de la manière dont la technologie modifie la façon traditionnelle de mener le commerce. Les politiques commerciales, technologiques et industrielles ont toutes un impact sur le développement de certains secteurs et industries et de ce fait, elles influent de manière directe ou indirecte sur les progrès technologiques et l'apprentissage de la maîtrise des outils technologiques. Par le passé, ces politiques ont aidé quelques pays de la région à rattraper leur retard. Si les politiques jouent encore aujourd'hui un rôle important dans le développement économique et la modernisation technologique, certaines mesures qui ont une incidence sur le commerce, parce qu'elles protègent les marchés intérieurs ou favorisent les exportations, sont interdites ou restreintes par les accords commerciaux multilatéraux.

Le Comité est invité à se pencher sur les possibilités offertes et les problèmes causés par la mobilisation de la technologie et du commerce aux fins du développement économique, en partageant les données d'expérience et les enseignements tirés dans ces domaines. Par ailleurs, il est invité à proposer des priorités stratégiques et à recenser les domaines d'intérêt pour la coopération régionale afin d'orienter les travaux du secrétariat.

c) Mécanismes régionaux de transfert de technologie au service du développement durable

Documentation

Rapport du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie sur ses activités durant la période 2016-2018 (ESCAP/CICTSTI/2018/8)

Annotation

Les débats au titre de ce point de l'ordre du jour porteront sur les mécanismes régionaux de transfert de technologie au service du développement durable. Le rapport contient une description des programmes et des activités du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie dans les domaines suivants : le renforcement des capacités humaines et institutionnelles en matière de politique dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation ; la consolidation des systèmes nationaux d'innovation ; les technologies nouvelles et émergentes ; et le transfert de technologie et la commercialisation.

Le Comité souhaitera peut-être donner des indications et faire des propositions en vue de promouvoir et de renforcer les activités du Centre aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable.

5. Examen de l'orientation future des sous-programmes

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité souhaitera peut-être faire part de ses recommandations au secrétariat concernant les activités à court et à long termes qui pourraient être menées dans le domaine des technologies de l'information et de la communication et dans celui de la science, de la technologie et de l'innovation, en tenant compte des orientations et priorités du programme inscrites dans le cadre stratégique pour la période 2018-2019. Le Comité souhaitera peut-être également donner au secrétariat des recommandations sur la prise en compte des résultats de ses délibérations dans le processus de planification stratégique du secrétariat, notamment l'élaboration du programme de travail pour 2020.

6. Examen d'éventuels projets de résolution à soumettre à la Commission à sa soixante-quinzième session

Les États membres souhaiteront peut-être faire connaître, à l'avance, les propositions et/ou textes de projets de résolution sur les questions prioritaires en matière de technologies de l'information et de la communication, et de science, de technologie et d'innovation à soumettre à la Commission à sa soixante-quinzième session.

7. Date, lieu et ordre du jour provisoire de la troisième session du Comité

Le Comité souhaitera peut-être débattre de la date, du lieu et de l'ordre du jour provisoire de sa troisième session, qui se tiendra en 2020.

8. Questions diverses

Le Comité pourra soulever à ce titre toute question ne relevant d'aucun des points ci-dessus.

9. Adoption du rapport du Comité sur sa deuxième session

Documentation

Projet de rapport (ESCAP/CICTSTI/2018/L.2)

Annotation

Le Comité examinera et adoptera le rapport sur sa deuxième session, dont sera saisie pour examen la Commission à sa soixante-quinzième session, qui se tiendra en 2019.
